



## Quelles orientations et mutations pour le système actuel d'aide alimentaire ?

L'enchaînement de la pandémie et de la guerre en Ukraine provoque des tensions sur le marché de l'énergie et de l'alimentation et a accéléré une tendance inflationniste qui accentue l'insécurité alimentaire partout dans le Monde, y compris en France pour la population à plus bas revenus.

Pour faire face à la vague de nouveaux arrivants dans la pauvreté et lutter contre la fracture alimentaire qui s'accroît, de nombreuses initiatives visant à assurer la couverture des besoins vitaux des personnes en situation de vulnérabilité économique et leur accès à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle se font jour. Le FFAS a souhaité apporter, avec son groupe de travail « Solidarités et précarités alimentaires », une contribution scientifique dans le but de conforter ces initiatives.

Le FFAS propose une analyse panoramique incluant le système actuel d'aide alimentaire et son potentiel d'amélioration, ainsi que les dispositifs pouvant être mobilisés, tels que la restauration collective scolaire ou les chèques alimentaires, jusqu'à la notion émergente de la sécurité sociale de l'alimentation.

Fidèle à sa méthode, le FFAS s'attachera à identifier les leviers et freins à la mise en place de chacune de ces modalités d'intervention.



Ce document engage la seule responsabilité de ses auteurs.

Libre de droits, sous réserve de la mention :

Conférence du Fonds français pour l'alimentation et la santé - « Quelles orientations et mutations pour le système actuel d'aide alimentaire ? » - 27 juin 2022



# Programme

Conférence animée par **Pierre Combris**, *Directeur de recherche honoraire INRAE et Président du FFAS.*

## INTRODUCTION

**Présentation des réflexions sur l'évolution du système d'aide alimentaire actuel**

**Virginie Lasserre**, *Directrice Générale de la Cohésion Sociale*

*Avec la participation de **Laurence Champier**, Directrice Générale de la Fédération Française des Banques Alimentaires et **Angélique Delahaye**, Présidente de SOLAAL*

## SESSION 1

**Présentation des réflexions du groupe de travail du FFAS « Solidarités et précarités alimentaires »**

**France Caillavet**, *Économiste, Directrice de recherche INRAE (unité PSAE) et membre du groupe FFAS*

## SESSION 2

**Accessibilité de la restauration scolaire**

**Sophie Nicklaus**, *Directrice de recherche INRAE, Chercheuse au CSGA de Dijon*

> **Table ronde n°1 : Anne Lafalaise**, *Directrice de la restauration de la Ville de Saint-Denis - Restau'Co ;*  
**Véronique Mourier**, *Responsable Nutrition à Elios - SNRC*

**Les dispositifs de chèques alimentaires : « Aliments sains et durables pour tous »**

**Valentin Bellassen**, *Directeur de recherche INRAE (unité CESAER)*

> **Table ronde n°2 : Benjamin Cavalli**, *Directeur du Programme Malin ;* **Yves Mérillon**, *Administrateur national des Restos du cœur*

## SESSION 3

**Principes directeurs pour une sécurité alimentaire durable et introduction à une Sécurité Sociale de l'Alimentation**

**Nicole Darmon**, *Directrice de recherche INRAE (UMR MOISA) ;* **Dominique Paturel**, *Chercheuse INRAE (UMR Innovation)*

> **Table ronde n°3 : Vigdis Gosset**, *Coordinatrice sécurité alimentaire, mission France - Action contre la faim ;*  
**Aline Di Carlo**, *Directrice de VRAC Paris*

**CONCLUSION, Daniel Nairaud**, *Directeur Général du FFAS*

## Présentation des réflexions sur l'évolution du système actuel d'aide alimentaire

**Virginie Lasserre**

*Directrice Générale de la Cohésion Sociale*

Au-delà du rôle historique des collectivités locales, depuis la fin des années 1980 et la mise en œuvre des premières actions politiques pour lutter contre la précarité alimentaire (LPA), l'action publique associée à l'aide alimentaire française se décline à deux niveaux : européen et au niveau national.

Il s'agit d'une politique interministérielle pilotée par la DGCS désormais ancrée dans le Code de l'action sociale et des familles et dont l'objectif est de sécuriser quantitativement et qualitativement l'accès aux denrées des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

Si le système d'aide alimentaire français reste marqué par une forte dépendance aux dons et aux denrées financées par les fonds européens, les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire sont désormais engagés dans un processus de transformation en réponse aux constats dressés par plusieurs rapports qui appellent à mettre en place une politique de lutte contre la précarité alimentaire permettant l'accès à une alimentation favorable à la dignité des personnes, à leur santé et à la préservation de l'environnement.

La crise sanitaire a engendré une aggravation et rendu visible le phénomène de précarité alimentaire. Cette période a notamment été marquée par l'apparition de nouveaux profils de personnes ayant recours à l'aide alimentaire.

Le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) mis en place en 2020 dans un contexte de fortes tensions sur l'aide alimentaire liées à la crise sanitaire, a pour objectif grâce à sa feuille de route de structurer durablement la coordination entre toutes les parties prenantes de l'aide alimentaire, publiques, associatives et privées vers une aide alimentaire soucieuse de l'autonomie des personnes, de l'environnement et de la qualité de l'alimentation.

Cette feuille de route vise à poser un diagnostic partagé et à formuler des propositions dans des thématiques aussi diverses que la gouvernance, les approvisionnements, l'alimentation en tant que déterminant de santé ou la participation des personnes concernées.

Le contexte économique actuel continue de bousculer le système d'aide alimentaire. La hausse des prix concerne notamment les denrées alimentaires renforçant davantage la vulnérabilité des personnes en situation de précarité et générant de nouvelles tensions pour l'organisation et le fonctionnement des structures associatives engagées dans la lutte contre la précarité alimentaire.

Ainsi, le système d'aide alimentaire français, caractérisé par sa complexité, doit être en capacité d'offrir une pluralité de formes d'accès à l'alimentation dont l'action complémentaire répond à la diversité des besoins des personnes concernées (effet sur la santé, pouvoir d'achat, accompagnement, dignité...).

## Présentation des réflexions du groupe de travail du FFAS « Solidarités et précarités alimentaires »

**France Caillavet**

*Économiste, Directrice de recherche INRAE (PSAE) et membre du groupe FFAS*

L'activité du groupe de travail « Solidarités et précarités alimentaires » du FFAS s'est concrétisée depuis quelques années par l'organisation de plusieurs évènements et études. Ce groupe s'est tout d'abord intéressé aux formes novatrices d'interventions ciblées pouvant donner lieu à la transmission de pratiques favorables dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire. L'appel à projets lancé en 2015 a permis de financer et suivre plusieurs projets qui ont inspiré un cycle de 3 conférences en 2019.

Récemment, un deuxième volet a été mis en œuvre, pour réfléchir aux orientations et mutations plus globales pour le système actuel d'aide alimentaire, réflexion renforcée par les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19. A cet effet, ce groupe de travail a demandé un rapport d'étude visant à i) répertorier les différentes interventions visant à lutter contre la précarité et l'insécurité alimentaires au niveau national et international, ii) mener une enquête auprès de divers acteurs de terrain ou du monde scientifique afin de recueillir leurs perceptions et leurs avis sur différents dispositifs d'intervention. Ce rapport met en lumière, au-delà des nombreuses interventions et politiques déjà existantes dans la lutte contre la précarité en France, des actions au niveau global et de nouvelles initiatives de solidarité et de lutte contre la précarité alimentaire apparues et/ou en débat depuis la crise sanitaire en France.

Sur la base de cette étude, le groupe de travail du FFAS a souhaité organiser cette conférence afin de croiser les regards de différents acteurs. La première session fait le point sur les mécanismes existants d'aide alimentaire. La seconde session se propose de lancer une discussion autour des nouvelles modalités d'amélioration et de mutation des dispositifs d'aide alimentaire. Ont été ainsi identifiées des initiatives d'amélioration des dispositifs existants et déjà expérimentées en phase pilote (restauration scolaire, chèques alimentaires) et des alternatives à explorer (Sécurité Sociale de l'Alimentation) dans le contexte d'une réflexion globale sur la sécurité alimentaire durable.

## Accessibilité de la restauration scolaire

**Sophie Nicklaus**

*Directrice de recherche INRAE, chercheuse au CSGA*

*Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, CNRS, INRAE, Institut Agro, Université Bourgogne  
Franche-Comté, F-21000 Dijon, France*

La restauration scolaire concerne en France environ 60% des enfants scolarisés (CNESCO, 2017), avec de fortes disparités territoriales. La mise à disposition d'un service de restauration scolaire est sous la responsabilité des communes. Dans un certain nombre de communes rurales ou périurbaines, le service de restauration scolaire n'est pas proposé aux familles, faute de structures d'accueil, de compétences ou de moyens dédiés (Math, 2019). Ce fait a freiné la mise en place en France d'un caractère réglementaire à la fourniture d'un repas aux enfants, du fait de l'impossibilité de certaines communes à se soumettre à cette obligation. De fait, la fourniture du repas reste au bon vouloir des collectivités mais le domaine de l'organisation de la restauration scolaire est néanmoins fortement réglementé par différents dispositifs incitatifs puis réglementaires, comme par exemple récemment les lois Egalim et Climat et Résilience. La réglementation impose en particulier des critères à atteindre pour la composition des menus au cours d'une série de 20 repas, comme par exemple la mise à disposition d'entrées à base de crudités, légumes ou fruits pour au moins 10 repas sur 20. Des études récentes ont analysé l'atteinte de ces critères dans le cas des menus d'une centaine de municipalités de la région Parisienne et montrent que le degré d'atteinte de ces critères varie fortement selon les caractéristiques des municipalités (Chiaverina et al., in press). Ainsi l'accessibilité à une restauration scolaire de qualité dépend de caractéristiques structurelles s'exerçant au niveau des collectivités, ce qui est susceptible d'affecter les familles habitant ces collectivités.

Dans les communes où le service est proposé, le taux de fréquentation de la restauration scolaire peut varier fortement d'un quartier à l'autre, notamment en fonction des caractéristiques socio-culturelles des habitants de ces quartiers. Les élèves issus de milieux défavorisés sont 40% à ne pas manger à la cantine contre 22% dans ceux issus de milieux favorisés et 17% issus de milieux très favorisés (CNESCO, 2017). Un travail de recherche a creusé les interprétations autour de ces observations et a montré que la principale raison avancée pour ne pas manger au restaurant scolaire est la présence au domicile d'une personne qui prépare le déjeuner (56% quel que soit le niveau scolaire). Ensuite, pour les élèves de maternelle et primaire, sont cités par ordre décroissant la proximité entre l'école et le domicile, le souhait de l'enfant de ne pas déjeuner au restaurant scolaire et le prix jugé élevé des repas scolaires (Dubuisson, 2013). Des observations plus récentes montrent que le taux de fréquentation est d'autant plus faible que les écoles sont situées dans des quartiers où le taux de repas « sans porc » est important (observation personnelle).

Ainsi, au-delà des facteurs socio-démographiques, on observe que le facteur culturel introduit une différenciation marquée de l'accessibilité à la restauration scolaire. Certaines municipalités ont opté, à la suite de la crise covid,

pour une baisse des tarifs de la restauration scolaire qui étaient déjà pourtant indexés sur les niveaux de revenus des parents. Il reste à comprendre les conséquences de cette politique tarifaire, mais on peut parier que les facteurs individuels listés ci-dessus restent des marqueurs de différenciation de la restauration scolaire très importants.

Enfin, nous manquons encore de recul pour comprendre comment la flambée des prix alimentaires liée à la guerre en Ukraine va affecter l'offre alimentaire en restauration scolaire. Le budget dédié à la restauration scolaire n'est généralement pas une variable d'ajustement dans un système déjà largement subventionné ; il importe donc de comprendre qui sera amené à payer pour a minima un maintien de la qualité de l'offre en restauration scolaire.

### Références

*CNESCO, 2017. Qualité de vie à l'école. Enquête sur la restauration et l'architecture scolaire, octobre 2017, 36 pages*

*Antoine Math, 2019. L'accès à la cantine scolaire pour les enfants de familles défavorisées. Un état des lieux des enjeux et des obstacles. Institut de Recherches Economiques et Sociales, document de travail 01-2019. 52 pages.*

*Carine Dubuisson, 2013. Restauration scolaire et alimentation des enfants et des adolescents en France : état des lieux et efficacité de la réglementation. Associations entre la fréquentation des restaurants scolaires et les caractéristiques sociodémographiques des enfants et adolescents., Thèse de doctorat, Abies. 189 pages.*

*Pierre Chiaverina, Emmanuel Raynaud, Marie Fillâtre, Sophie Nicklaus and Valentin Bellassen. The drivers of the nutritional quality and carbon footprint of school menus in the Paris area. Journal of Agricultural & Food Industrial Organisation, sous presse.*

Remerciements : *Justine Dahmani, Lucile Marty, Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation ; Service de restauration scolaire de la ville de Dijon.*

## Les dispositifs de chèques alimentaires : « Aliments sains et durables pour tous »

**Valentin Bellassen**

*Directeur de recherche INRAE (unité CESAER)*

Comme l'ensemble de la population, les personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont loin des recommandations du plan national nutrition santé (PNNS) en termes de qualité nutritionnelle. Pour permettre aux plus défavorisés de bénéficier eux aussi d'une alimentation saine et durable, l'approvisionnement en produits frais doit être amélioré. L'action n°13 du TI Dijon Alimentation durable 2030 s'inscrit dans cette réflexion. Conçue entre 2018 et 2021, elle est coordonnée par le Centre d'action sociale de la ville en partenariat avec les épiceries sociales de Dijon Métropole, avec l'appui scientifique de l'unité CESAER d'INRAE. Un système inédit de montant fléché - de l'ordre de 30€ personne/mois - pour l'achat de fruits et légumes frais et légumes secs va être mis en place cette année. Ce n'est pas la 1ère fois que ce dispositif est envisagé. L'innovation majeure du projet repose sur une augmentation du montant par rapport aux expériences passées, dont la somme bien trop faible (6€/personne/mois) explique leur échec. L'objectif est de pouvoir aider, grâce à une aide plus significative, les personnes à bas revenus à améliorer la qualité nutritionnelle et environnementale de leur régime alimentaire.

Au préalable, il faut s'attacher au renforcement du pouvoir d'agir (« empowerment ») du millier de bénéficiaires du projet. L'objectif est aussi de les mettre en capacité de faire des choix plus informés. Une des épiceries sociales pilote à cette fin une série d'actions autour de 3 grands thèmes : donner envie, trucs et astuces (ateliers-cuisine avec un chef par exemple), (re-)prendre confiance sur le sujet de l'alimentation. Les intéressés sont partie prenante du choix des actions avec la direction de l'association et son animateur.

Les économistes de CESAER ont pour rôle de gérer le dispositif d'évaluation des actions, en collaboration avec les comportementalistes du Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA) : de combien le pouvoir d'agir et le montant ciblé, augmentent-ils la consommation de fruits et légumes ? Augmentent-ils la qualité nutritionnelle et environnementale de l'alimentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire ? Pour apporter des réponses, une innovation du laboratoire MOISA à Montpellier a été adaptée : le carnet d'approvisionnement. Chaque mois, les personnes y consignent leurs tickets de caisse et notent leurs achats alimentaires hors tickets. A cela s'ajoute le travail des chercheurs avec les épiceries pour améliorer les tickets de caisse, rendant les libellés plus explicites et plus informatifs en les classant dans des catégories d'aliments plus précises, d'un point de vue nutritionnel et environnemental, par rapport aux anciens tickets. Un questionnaire de fréquence alimentaire est également soumis aux bénéficiaires à leur adhésion au projet. Le jeu de données ainsi recueilli sur la qualité nutritionnelle, environnementale, le coût unitaire des achats servira de base pour argumenter le montant ciblé. Son futur format, chèque-papier ou crédit sur le compte des bénéficiaires dans les épiceries, reste à définir.

Au vu des expériences conduites à l'étranger avec des montants substantiels, ce dispositif permet d'espérer des effets significatifs en conditions réelles sur l'augmentation de la quantité de fruits et légumes consommés par les bénéficiaires et l'amélioration de la qualité nutritionnelle d'ensemble de leur alimentation.



**Contact** : Valentin Bellassen, CESAER, <https://www2.dijon.inrae.fr/cesaer/>

**Centre** : Bourgogne-Franche-Comté, <https://www.inrae.fr/centres/bourgogne-franche-comte>

**Départements** : Economie et sciences sociales pour l'agriculture, l'alimentation, l'environnement (ECOSOCIO),  
<https://www.inrae.fr/departements/ecosocio>

Action, transitions et territoires (ACT) <https://www.inrae.fr/departements/act>

# Principes directeurs pour une sécurité alimentaire durable

**Nicole Darmon**

*Directrice de recherche INRAE (UMR MOISA)*

## Introduction à une sécurité sociale de l'alimentation

**Dominique Paturel**

*Chercheuse INRAE (UMR Innovation)*

*Avec les autres auteur.rice.s du rapport « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs » publié par Terra Nova en novembre 2021<sup>1</sup> à savoir : France Caillavet, Christophe Dubois, Catherine Gomy, Doudja Kabeche et Marlène Perignon.*

### Introduction

**Il existe de fortes inégalités sociales et économiques en France. Elles induisent des inégalités en matière d'alimentation qui contribuent aux inégalités sociales de santé.** Ces inégalités sont graduelles. On parle notamment de gradient social de l'obésité, car la prévalence de l'obésité augmente progressivement quand le revenu diminue. Pourtant, nombre de politiques publiques, dites politiques de « lutte contre la précarité », sont pensées comme si les effets délétères de ces inégalités - sur les conditions de vie, l'alimentation, la santé ... - ne concernaient que les personnes considérées comme en situation de « précarité », et ne traversaient pas la société dans son ensemble.

Ainsi, en France, le traitement de l'insécurité alimentaire est l'objet des politiques dites « de lutte contre la précarité alimentaire », qui s'appuient sur la filière de l'aide alimentaire et la soutiennent financièrement. Le nombre d'utilisateurs de cette aide alimentaire est incertain mais il augmente régulièrement, démontrant l'incapacité du système à lutter efficacement contre la précarité alimentaire. Ce système présente d'ailleurs de nombreuses limites qui sont bien documentées, telles que les inégalités d'accès et territoriales, la dépendance au bénévolat et au gaspillage, la complexité logistique et administrative du système. Une autre limite importante est le non-recours à l'aide alimentaire par une partie importante des personnes en situation d'insécurité alimentaire, et ceci pour de multiples raisons - elles aussi bien connues - incluant des difficultés d'accès à cette aide et/ou la volonté de ne pas porter atteinte à sa dignité en devant faire « appel à l'aide » pour un besoin aussi vital que se nourrir et nourrir ses proches.

Finalement, les politiques publiques existantes ne permettent pas de répondre à l'ambition d'une sécurité alimentaire durable car elles s'attachent uniquement aux symptômes de l'insécurité alimentaire et jamais à ses causes profondes, à savoir l'existence de graves inégalités sociales.

**Face aux enjeux posés par l'insécurité alimentaire en France, les auteur.rice.s du rapport Terra Nova se sont donné pour objectif d'identifier des principes directeurs capables de promouvoir des dispositifs et un contexte politique favorables à une sécurité alimentaire durable<sup>2</sup>.**

<sup>1</sup> Caillavet F, Darmon N, Dubois C, Gomy C, Kabeche D, Paturel D, Perignon M. Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs. Rapport Terra Nova, 10 nov 2021. [https://tnova.fr/site/assets/files/18199/terra-nova\\_rapport\\_vers-une-securite-alimentaire-durable\\_101121.pdf?23347n](https://tnova.fr/site/assets/files/18199/terra-nova_rapport_vers-une-securite-alimentaire-durable_101121.pdf?23347n)

<sup>2</sup> Sur la base des définitions internationales de la sécurité alimentaire et de l'alimentation durable, le rapport définit ainsi la sécurité alimentaire durable : « la sécurité alimentaire durable existe lorsque tous les individus ont un accès - économique, physique et social - égalitaire à une alimentation durable de manière coordonnée et pérenne ».

**Dans un premier temps, une liste de critères que devrait remplir un dispositif favorable à une sécurité alimentaire durable**, a été établie en se basant sur :

- la définition de la sécurité alimentaire (piliers disponibilité, accessibilité, qualité/utilisation, stabilité) par le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale en 2012 : « La sécurité alimentaire est assurée lorsque tous les êtres humains ont à tout moment un accès matériel, social et économique à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui répond à leurs besoins alimentaires et à leurs préférences et qui leur permet de mener une vie saine et active » ;
- la définition de l'alimentation durable (dimensions santé, environnement, économique, socio-culturelle) par la FAO en 2010 et de la FAO/OMS en 2019<sup>1</sup> ;
- les strates du modèle socio-écologique des déterminants de comportements de santé (déterminants individuels, liés à l'environnement physique, organisationnel et structurel, ainsi qu'à l'environnement sociétal, économique, politique et législatif)<sup>2</sup>.

*Un dispositif favorable à une sécurité alimentaire durable devrait garantir l'accès*

- *économique*
- *physique*
- *social*

*... égalitaire*

*... à une alimentation durable,*

- *choisie et désirable*
- *culturellement acceptable, en accord avec les valeurs, les préférences et les pratiques alimentaires*
- *de bonne qualité sanitaire*
- *nutritionnellement adéquate*
- *respectueuse de l'environnement*
- *économiquement viable et équitable*

*...l'empowerment*

- *individuel*
- *collectif*
- *politique*

*...et l'inclusion sociale*

- *lien social*
- *aller-vers*
- *respect de la dignité*

*.... de manière coordonnée et pérenne*

- *pérennité de l'impact*
- *pérennité du dispositif*

<sup>1</sup> Suivant les définitions de la FAO en 2010 (<http://www.fao.org/ag/humannutrition/25916-0f23e974a12924600117086270a751f60.pdf>) et de la FAO/OMS en 2019 (<http://www.fao.org/3/ca6640en/ca6640en.pdf>), l'alimentation durable est définie dans le rapport comme « une alimentation choisie et désirable, culturellement acceptable, en accord avec les valeurs, les préférences et les pratiques alimentaires, de bonne qualité sanitaire, nutritionnellement adéquate, respectueuse de l'environnement, économiquement viable et équitable »

<sup>2</sup> Booth SL, Sallis JF, Ritenbaugh C, Hill JO, Birch LL, coll. Environmental and societal factors affect food choice and physical activity: rationale, influences, and leverage points. *Nutr Rev* 2001, 59 : S21-39. Consulter aussi : <https://www.senat.fr/rap/r05-008/r05-00816.html>

**Dans un second temps, les dispositifs existants en France (conventionnels et alternatifs) ont été examinés et catégorisés en fonction de leur cible d'action principale (sur quoi ?) et en fonction des publics visés et des critères d'éligibilité (pour qui ?).**

Concernant, les cibles d'action (sur quoi ?), cette analyse a mis en avant trois cibles principales : action sur l'accessibilité économique, sur l'empowerment<sup>1</sup> et sur l'accessibilité physique. L'action sur l'accessibilité économique peut relever de deux modalités différentes : proposition d'aliments gratuits ou à prix réduits (colis alimentaires, épiceries sociales, groupements d'achat, repas, restaurants sociaux...), ou transfert monétaire (bons alimentaires, coupons de réduction...).

Concernant les critères d'éligibilité et des publics visés (pour qui ?), trois cas ont été identifiés : les dispositifs ciblant les personnes en situation de précarité avec critères d'éligibilité donnant accès sous conditions de ressource, les dispositifs ciblant les personnes en situation de précarité avec un accès élargi à tous (mixité des publics et tarification progressive), et les dispositifs non ciblés.

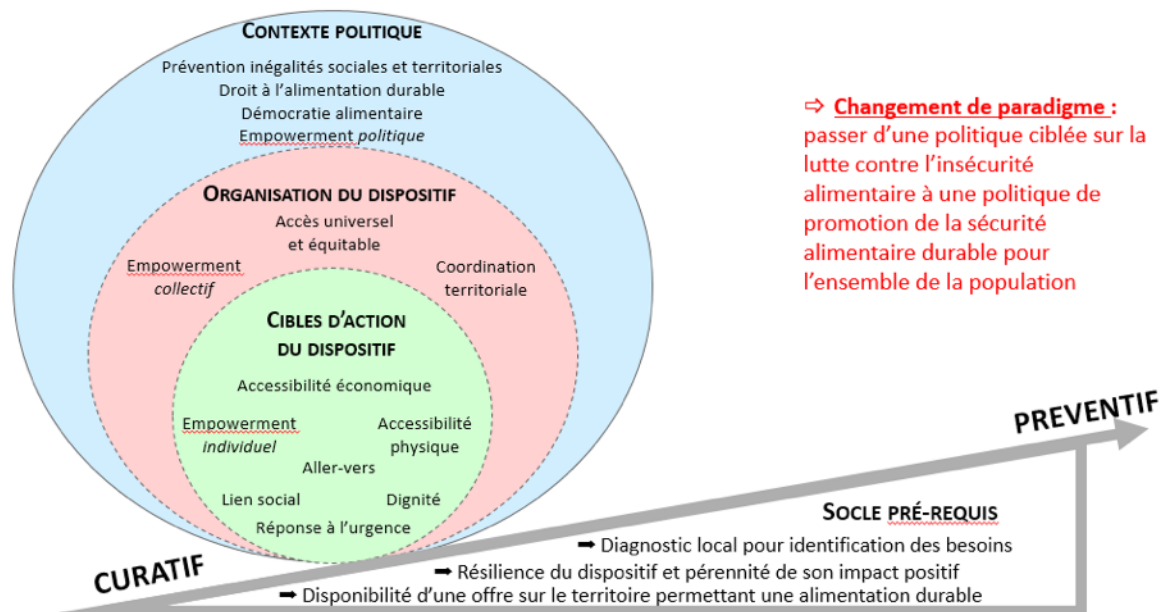
Cette catégorisation des dispositifs, qu'ils soient conventionnels ou alternatifs, a permis d'analyser leurs forces et leurs faiblesses au regard des critères susceptibles de promouvoir une sécurité alimentaire durable. L'analyse a fait apparaître que les dispositifs actuels cochent un ou plusieurs critères, mais jamais tous à la fois. De plus, ces dispositifs n'intègrent pas en amont dans leur conception (ou ces données ne sont pas publiques) une méthodologie d'évaluation de leur impact tant social qu'environnemental, ce qui rend difficile un partage du retour d'expériences et une évaluation comparative de leurs potentiels.

**Dans un troisième temps, des principes directeurs pour des dispositifs et un contexte favorables à une sécurité alimentaire durable ont été proposés** sur la base de l'analyse des potentiels des dispositifs, et d'une réflexion collective réalisée dans le cadre de l'étude SécAlim menée dans des quartiers pauvres (QPV) à Marseille avec des personnes en situation d'insécurité alimentaire, des professionnel.le.s du secteur social et des personnes impliquées dans des dispositifs intervenant auprès de publics précaires<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> D'après les travaux de Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener (*L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Editions La découverte, 2013), l'**empowerment** est défini dans le rapport comme un processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer ses pouvoirs d'être, de décider, d'agir, et ainsi, de s'émanciper (voir Annexe 7).

<sup>2</sup> Le projet Secalim « Quelle alimentation pour tous pour lutter contre l'inSECurité ALIMentaire ? » s'est donné pour objectif, en s'appuyant sur la parole des premiers concernés, de dresser les grandes lignes de ce que pourrait être un nouveau dispositif de réponse à l'insécurité alimentaire. Le projet s'est déroulé en 2021 sur deux territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Marseille et Martigues-Port-de-Bouc). Financé par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (DRDJSCS-PACA), il était porté par l'association NUTR' IN MED, avec pour partenaires l'INRAE, le bureau d'études Regards Santé, et un collectif d'associations à Frais Vallon à Marseille, ainsi qu'à Martigues et Port-de-Bouc.

## Proposition de principes directeurs pour un dispositif et un contexte politique favorables à une sécurité alimentaire durable



Comme le montre la figure ci-dessus, ces principes directeurs sont proposés sur trois niveaux : i) les cibles d'actions du dispositif, ii) l'organisation interne et externe du dispositif, et iii) le contexte politique. Ils s'appuient sur un socle d'éléments transversaux et de prérequis : un diagnostic local des besoins, la disponibilité d'une offre permettant une alimentation durable, la résilience du dispositif et la pérennité de son impact positif. Selon ces principes directeurs, un dispositif favorable à une sécurité alimentaire durable garantit l'accès (économique, physique et social) égalitaire à une alimentation durable, l'empowerment (individuel, collectif, politique) et l'inclusion sociale (lien social, « aller-vers », respect de la dignité) de manière coordonnée et pérenne (pérennité de l'impact, pérennité du dispositif).

**Ces principes inspirent les pistes pour de nouveaux dispositifs ciblant l'alimentation durable qui pourraient être universels et inconditionnels, tel que le dispositif universel de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)** débattu depuis plusieurs années dans un collectif qui regroupe plusieurs organisations (Collectif Démocratie Alimentaire, ISF-Agrista, la Confédération Paysanne, Réseau Salariat, etc.)<sup>1</sup>. En s'inscrivant dans les pas du régime général, trois principes guident la Sécurité Sociale de l'Alimentation : i) le droit à l'alimentation durable<sup>2</sup> garantissant un accès universel, ii) la cotisation comme mode de financement, et iii) le conventionnement des acteurs du système alimentaire par le biais d'une démocratie locale.

<sup>1</sup> La liste de toutes les organisations est disponible ici : <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-membres-du-collectif/>.

<sup>2</sup> Le Collectif Démocratie Alimentaire propose qu'au fondement de cette SSA, il y ait existence et inscription du droit à l'alimentation durable dans la Constitution de façon à ce que celui-ci garantisse ce socle commun. En effet, la démocratie française repose sur la loi qui incarne la volonté générale et institue les droits.

## Lecture de la SSA à l'aune de la Santé Publique



Comme le montre la figure ci-dessus, dans le rapport Terra Nova, il est proposé que la SSA intègre un axe de type « Curatif » (incluant une réponse à l'urgence) et un axe de type « Préventif ». L'axe « Préventif » aurait vocation universelle et concernerait l'ensemble de la population. L'axe « Curatif » permettrait de maintenir une réponse pour les personnes actuellement destinataires de l'aide alimentaire et de commencer à mettre en œuvre leur sortie de cette filière. Petit à petit, la population actuellement destinataire de l'aide alimentaire ne dépendrait plus de l'axe « Curatif » pour être orientée vers l'axe « Préventif ». La proposition de SSA respecte les principes directeurs listés ci-dessus et apparaît donc comme une piste pour promouvoir une sécurité alimentaire durable.

**En conclusion,** les solutions proposées aujourd'hui consistent encore trop souvent à moderniser l'aide alimentaire sans repenser ses fondements. L'analyse conduite dans le cadre du rapport Terra Nova amène ses auteur.rice.s à plaider pour un changement de paradigme afin de passer d'une politique ciblée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire à une politique de promotion de la sécurité alimentaire durable pour l'ensemble de la population, qui doit s'intégrer à la prévention plus globale des inégalités sociales, territoriales et sanitaires en France et à la protection de l'environnement.

Il y a urgence et nécessité d'une feuille de route politique qui permettra d'accompagner positivement la transition de l'aide alimentaire vers un droit à l'alimentation durable.

Des propositions émergent : elles doivent être mises à l'épreuve et leur efficacité mesurée.

La recherche publique peut contribuer à élaborer une approche structurée d'analyse des dysfonctionnements et des besoins, d'identification ou de co-construction de solutions, et d'évaluation de l'impact de ces solutions et de leur suivi.



Fonds français pour l'alimentation et la santé  
42 rue Scheffer - 75116 PARIS - 01 45 00 92 50 - [www.alimentation-sante.org](http://www.alimentation-sante.org)